



Doc. 14900
24 juin 2019

Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

Amendement¹ n° 219

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, remplacer la troisième phrase par phrase suivante:

«Il ressort clairement de ces déclarations que toutes les délégations parlementaires jouissent, en vertu de son Règlement, des mêmes droits et sont soumises aux mêmes obligations conformément aux procédures appliquées de manière égale à tous les membres.»

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BEREZA Boryslav, Ukraine, PPE/DC
GERASHCHENKO Iryna, Ukraine, PPE/DC
IELENSKYI Viktor, Ukraine, PPE/DC
IONOVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
KIRAL Serhii, Ukraine, CE
LIASHKO Oleh, Ukraine, NI
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC
LOPUSHANSKYI Andrii, Ukraine, ADLE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2019 - Troisième partie de session

